



<http://recherche.dijon.free.fr> / [recherche.dijon@laposte.net](mailto:recherche.dijon@laposte.net)

*L'Intersyndicale Recherche-Dijon regroupe 15 organisations syndicales représentant toutes les catégories de personnel (administratifs, techniciens, ingénieurs, chercheurs, enseignants-chercheurs), ainsi que les étudiants des organismes de recherche bourguignons : Université de Bourgogne, CNRS, INRA, ENESAD, INRAP.*

*Les 14 sections syndicales ci-dessus ont donné leur accord pour signer ce tract.*

## Contribution de l'intersyndicale Recherche-Dijon aux États-Généraux de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

À l'heure où les projets de réforme de la recherche se multiplient, soulevant la question de son efficacité et de ses exigences et remettant en question la place même de la recherche publique dans la nation, l'intersyndicale Recherche-Dijon tient à faire connaître ses positions dans le débat des États Généraux de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

Par son action et par ses propositions dans le cadre des États Généraux, l'intersyndicale défend le service public de recherche et ses personnels. Nous sommes attachés notamment aux principes fondamentaux suivants :

- un service public de recherche orienté vers l'élévation des connaissances au service de tous ;
- la défense du statut de fonctionnaire d'État et la lutte contre la précarité de l'emploi ;
- l'application du principe de démocratie dans les laboratoires et les instances représentatives.

*La crise que traverse la recherche française est principalement due à l'absence de moyens (humains et financiers) que l'État lui accorde. Contrairement aux autres pays, la France finance sur ses crédits publics la recherche, qu'elle soit militaire, nucléaire, spatiale ainsi que les subventions à l'aérospatiale (fabrication d'avions notamment). Les gouvernements successifs ont ainsi artificiellement "gonflé" le budget de la recherche. En fait, à périmètre comparable aux autres pays (donc hors militaire, nucléaire et spatial), c'est **0,60 % du PIB que la France consacre à la recherche civile publique** (2 % si l'on compte le budget civil de la recherche et les budgets militaire, nucléaire, spatial et les subventions à l'aérospatiale). Même si la France veut simplement respecter ses engagements vis-à-vis de la directive européenne recommandant de porter à 3 % du PIB l'effort de recherche d'ici 2010 (avec comme répartition indicative 1 % pour le public et 2 % pour le privé), il faut que le gouvernement accroisse de plus de 50 % le potentiel humain et les crédits de la recherche publique d'ici 2010.*

## Recherche et société

Le rôle de la recherche est de répondre aux besoins sociaux, de contribuer à la quête des connaissances et au développement d'activités nouvelles.

Les projets de réforme actuels martèlent l'idée d'un renforcement des relations entre recherche publique et recherche privée, et d'une volonté de lier plus intimement la recherche (source d'innovation) au monde économique.

### Propositions de l'Intersyndicale :

Nous ne voulons pas d'une recherche orientée vers l'unique objectif de développer le profit des entreprises privées. Pour poursuivre sa mission première et initier des programmes originaux, la recherche doit bénéficier d'un financement public ambitieux, à même de couvrir les frais d'infrastructure et le fonctionnement des équipes. Elle doit répondre aux besoins sociaux (énergie, santé, environnement, éducation, etc.).

Il nous semble essentiel de privilégier les besoins des citoyens : la priorité doit être l'efficacité sociale de la recherche. Dans ce sens, la recherche doit favoriser un développement équitable des capacités des citoyens à maîtriser et à construire le monde dans lequel ils vivent.

Dans ce but, il est vital de développer la culture scientifique et technique sous toutes ses formes de façon à favoriser les interactions entre le monde de la recherche et celui des citoyens, et de permettre à ces derniers de s'approprier au mieux les objectifs et les résultats de la recherche.

Il faut favoriser les liens entre enseignement et recherche. L'enseignement permet, par l'effort d'explicitation qu'il nécessite, de resituer les travaux de recherche dans leur

contexte et de les rendre accessibles au plus grand nombre. La recherche permet de renouveler les connaissances et les modes d'interrogation proposés aux étudiants.

Oui, il faut favoriser les collaborations avec le privé mais sur des bases de réciprocité et avec des règles claires, démocratiquement contrôlées. Les entreprises françaises sont parmi celles qui investissent le moins dans la recherche. La recherche publique ne doit pas pallier leurs insuffisances. Il importe en même temps de développer les coopérations, les échanges en matière de recherche comme de formation, aux différents niveaux régional, national, européen, et mondial, Nord-Sud inclus.

La recherche fondamentale et appliquée en entreprise doit être envisagée sur des objectifs partagés, via des programmes de recherche et de développement technologique.

Si un certain nombre de priorités liées à des enjeux scientifiques, sociaux ou économiques, peut être affiché, l'ensemble des disciplines doit faire l'objet de recherches et être financé. Nous tenons ici à affirmer notre attachement aux Sciences de l'Homme et de la Société, aujourd'hui menacées par la définition de priorités thématiques dont elles sont exclues.

## Organisation et financement de la recherche

La richesse de la recherche publique française est d'être composée d'établissements publics de recherche ou industriels, de centres techniques industriels et d'universités ; système que beaucoup nous envient.

Certains projets de réforme actuels proposent de placer les établissements de recherche sous l'unique direction des universités et de financer la recherche sur projet (loi d'orientation et de financement).

## **Propositions de l'Intersyndicale :**

Maintenir le statut national des EPST nous paraît essentiel. Les grands organismes de recherche français (CNRS, INSERM, INRA, etc.) ont une mission différente des universités et grandes écoles. Ils réalisent des programmes scientifiques à l'échelle nationale en couvrant tous les champs disciplinaires. Leurs personnels se concentrent sur cette activité de recherche. Leur implantation sur tout le territoire national est primordiale et leur diversité leur donne une force de réaction inégalée. Le co-développement de la recherche et de l'enseignement supérieurs constitue un objectif majeur. Contre la logique libérale de mise en concurrence des établissements et leur hiérarchisation, il s'agit d'améliorer et de développer les complémentarités, les coopérations entre universités et avec les grands organismes.

Nous refusons la régionalisation de la recherche, ce qui ne s'oppose pas à des interactions recherche-région. En effet, les Conseils Régionaux ont parfois une vision politique et non sociale de la recherche : par exemple, toutes les régions ou presque veulent pouvoir afficher des recherches sur leurs ressources régionales propres telles que la vigne et le vin, etc. Qui assurera les recherches sur les sujets plus « difficiles » : nucléaire, OGM, maladies rares, etc., et sur les recherches d'amont comme les mathématiques pures par exemple ?

Il est pour nous essentiel que la recherche soit

indépendante et se construise sur le long terme. Pour cela, il faut des crédits récurrents suffisants (soutien de base), un statut de fonctionnaire d'État et un véritable service public national de la recherche.

Nous refusons le pilotage systématique par projet, ce qui n'exclut pas la mise en place de programmes ponctuels dans un cadre précis et restreint. Nous sommes opposés à la contractualisation de la recherche.

En terme de financement de la recherche, nous ne rejetons pas le système d'appel d'offres mais réaffirmons haut et fort le rôle essentiel joué par les crédits récurrents. Ceux-ci doivent permettre aux équipes de recherche de développer leur programmation scientifique et un minimum de recherche "libre".

Nous sommes attachés à une évaluation scientifique transparente, démocratique et approfondie de l'activité de recherche. Une évaluation plus poussée qu'actuellement des équipes et de leurs besoins permettrait aux comités d'évaluation d'assurer le suivi du financement des équipes de recherche (aujourd'hui opaque), qui pourrait être en partie calculé sur la base de son évaluation.

Enfin, il faut veiller à replacer la recherche au centre de l'activité des chercheurs et enseignants-chercheurs en allégeant les lourdeurs administratives et les charges d'enseignement.

## **Statuts des personnels**

Les personnels de la recherche se composent de titulaires, de doctorants et de précaires.

Certains réclament un statut unique d'enseignant-chercheur, la gestion des personnels techniques et administratifs par les Régions, une titularisation tardive des chercheurs (5 à 10 ans après la thèse) et le recours à des contrats à durée déterminée sur programmation de la recherche à court terme.

## **Propositions de l'Intersyndicale :**

Nous refusons le statut unique d'enseignant-chercheur car les missions des EPST et des universités ne sont pas les mêmes et donc les métiers sont différents. En revanche, nous souhaitons favoriser les passerelles entre les statuts et entre les organismes, ce qui permettrait à chacun de passer de la recherche à l'enseignement ou à la

vulgarisation, voire à l'administration de la recherche et réciproquement.

Nous sommes opposés à la régionalisation des personnels quels qu'ils soient (IATOSS, TOS, ITA) car c'est une menace pour l'indépendance de la recherche et sa pérennité. C'est aussi le risque de perdre des

savoir-faire par mutations et reconversions arbitraires non concertées.

Nous refusons la précarisation sous toutes ses formes, ainsi que la sous-traitance.

Nous nous opposons catégoriquement au recours abusif à l'emploi précaire dans la recherche publique, par exemple dans le cadre de la programmation de la recherche. Cette précarité est inacceptable et incompatible avec le bon fonctionnement et le développement du service public d'enseignement supérieur et de recherche. En revanche, nous demandons la création de postes de titulaires de chercheurs, IATOSS et ITA en nombre suffisant. Nous proposons des emplois titulaires partagés entre plusieurs structures ou organismes locaux afin de pallier les différentes absences des personnels.

Nous défendons la généralisation du statut de salarié contractuel à tous les doctorants, statut qui leur accorde des droits et des revenus décents. Le doctorat doit être reconnu par les conventions collectives. Nous sommes pour leur recrutement sur des postes de titulaires

après l'obtention du doctorat, ce qui ne s'oppose en rien aux séjours post-doctoraux qui peuvent ainsi être mieux valorisés par l'individu et l'organisme de recherche.

Il faut améliorer le statut des enseignants-chercheurs et leur donner les moyens concrets d'assurer leur mission de chercheur scientifique, notamment par la réduction à 150 heures du service d'enseignement des enseignants-chercheurs, la prise en compte de l'ensemble des activités d'enseignement et d'administration dans les services, l'établissement d'un demi-service d'enseignement pendant les 3 premières années d'entrée dans la fonction. Cette réduction des charges d'enseignement ne doit pas se faire au détriment des étudiants par une diminution des cours ou de leur qualité, mais par un recrutement d'enseignants-chercheurs sur poste de titulaire en nombre suffisant.

Pour tous, il faut une revalorisation des carrières et des salaires. C'est une condition essentielle pour rendre les métiers de la recherche plus attractifs.

## Évaluation de la recherche

On parle de salaire « au mérite », de favoriser l'« excellence ».

### Propositions de l'Intersyndicale :

Nous ne sommes pas opposés à l'évaluation des structures et des projets, mais sur des critères d'efficacité sociale de la recherche et non de rentabilité ou de productivité. L'évaluation doit prendre en compte le contexte et les moyens réellement disponibles, le pluralisme des travaux et doit représenter de façon équilibrée toutes les composantes de la communauté scientifique. L'indépendance des commissions d'évaluation doit être garantie. Il faut aussi définir un dispositif assurant des décisions démocratiques et transparentes du développement de la recherche sur l'ensemble du territoire. Ainsi sommes nous opposés à une instance unique d'évaluation (unique à tous les organismes de recherche et d'enseignement).

Nous sommes favorables à la transparence totale en matière de recrutement et d'évaluation. Pour cela, des observateurs syndicaux doivent être présents dans les jurys

et les différentes commissions qui doivent être composés majoritairement d'élus.

Nous refusons le salaire au mérite, car il n'y a pas de définition claire du mérite ni de manière objective de l'évaluer. C'est la porte ouverte au favoritisme et au harcèlement moral. De même nous refusons "le statut au mérite" comme le préconise par exemple le rapport Belloc pour les enseignants-chercheurs.

En revanche l'enseignement, la valorisation, la vulgarisation, les tâches collectives et administratives doivent être pris en compte dans l'évaluation.

Il est primordial de renforcer le rôle des CAP (Commissions Administratives Paritaires) et des élus du personnel. Des structures équivalentes doivent être créées pour les personnels non titulaires (doctorants, post-doctorants, CDD, CDI, etc.).

*Fait à Dijon le 21 juin 2004*